



DELIBERATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2011**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°1

**OBJET : VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOT - ETUDE DE FAISABILITE
GEOTECHNIQUE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de la construction de nouveaux vestiaires de football, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité géotechnique afin de connaître avec précision le modèle géologique du site, de définir le système de fondations et de dallage envisageables et les hypothèses géotechniques à prendre en compte pour leur justification.

Bernard LE PORS indique que pour se faire, il a consulté 10 cabinets d'étude pour obtenir des devis pour la réalisation d'une mission d'ingénierie de type G12, selon la norme NF P 94-500.

Il précise aux élus, qu'il a retenu la proposition de la société ARCADIS, 2 rue Félix Le Dantec 29000 QUIMPER, pour effectuer ladite mission, pour un coût de prestation de 2 380.04 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire, de confier à la société ARCADIS, la réalisation de la mission sus-indiquée pour un montant de prestation de : 2 380.04 euros TTC.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 2031 opération 13 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°2

**OBJET : AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE LA PROPRIETE
CADASTREE SECTION AX N°308 SISE AU LIEUX DIT MECHOUROUX**

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le maire expose aux élus qu'afin de régulariser la situation, Madame Anne Marie QUIMERCH épouse LE BERRE, souhaite céder à titre gracieux à la commune de Santec, la parcelle cadastrée section AX n°308 d'une contenance de 263 m² formant la chaussée de la voie de Méchouroux Pella.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'une acquisition à titre gracieux, par la commune de SANTEC, de la parcelle cadastrée section AX n°308, appartenant à Madame Anne Marie QUIMERCH épouse LE BERRE afin d'intégrer cette parcelle dans la voirie communale.

CHOISIT Maître BIZIEN notaire, pour établir l'acte correspondant,

DIT que les frais de notaire concernant l'acquisition de la parcelle sont à la charge de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ladite transaction,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette transaction seront inscrits en section d'investissement au budget de la commune, à l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :

26 mai 2011

Date d'affichage :

21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :

Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**

Emilie EVEN

DELIBERATION N°3

**DELIBERATION PORTANT ELABORATION DE LA LISTE DES JURES
D'ASSISES 2011**

Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,

Monsieur le Maire informe les élus qu'il appartient au Conseil Municipal de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, valable pour l'année 2012.

Il précise que les personnes qui n'atteindront pas l'âge de 23 ans au cours de l'année 2011 (nées postérieurement au 31 décembre 1989) ne peuvent pas être retenues.

Le résultat du tirage au sort à partir de la liste électorale est le suivant :

n° ordre	Nom Prénom – nom d'épouse	Date de naissance	adresse
1	BEAUSON Laurence	12/02/1963	162, rue de Ty Pella
2	TALEC Jean	15/11/1950	1195, route du Theven Coz
3	CRENN Gaëlle	07/07/1972	53, route du Guerzit
4	OLLIVIER Jean Marc	02/10/1984	217, rue du Pouldu
5	L'HEBRELLEC Valérie	12/07/1978	451, rue de Pount ar C'Hantel
6	PORHEL Dominique	12/07/1962	66 Place Isidore Roudaut

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°4

**OBJET : REALISATION D'UN FAUX PLAFOND ACOUSTIQUE DANS LA
SALLE DE REUNION**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le maire rappelle aux élus que suite aux problèmes de résonnances sonores constatées par les utilisateurs de la salle de réunion de l'espace Henri NICOL, l'architecte a fait intervenir à ses frais, un cabinet d'étude afin d'établir un diagnostic sur l'acoustique de la salle.

Bernard LE PORS indique que le niveau de décibel et d'écho constaté oblige à effectuer des travaux d'isolation acoustique.

Le Maire indique qu'après consultation d'entreprise, il a retenu les entreprises suivantes pour effectuer les travaux :

- La menuiserie générale Argouarch Xavier, 286, rue du Prat 29250 Santec, pour la réalisation d'un faux plafond en placo gyptone, pour un coût de 3 289.30 €uros TTC.
- L'entreprise Tout le Décor, SARL BELLOUR, Bd de l'Europe 29430 PLOUESCAT, pour les travaux de peintre, pour un coût de 584.82 €uros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire, de confier à :

- La menuiserie générale Argouarch Xavier, 286, rue du Prat 29250 Santec, la réalisation d'un faux plafond en placo gyptone, pour un coût de 3 289.30 €uros TTC.
- L'entreprise Tout le Décor, SARL BELLOUR, Bd de l'Europe 29430 PLOUESCAT, les travaux de peinture, pour un coût de 584.82 €uros TTC.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 2313 opération 26 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°5

**OBJET : FABRICATION ET POSE D'UN PORTAIL COULISSANT POUR LE
CIMETIERE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a confié à la « Métallerie du Pont de la Corde » 29670 Henvic (02.56.19.94.77.) les travaux suivants :

- Fabrication et pose d'un portail coulissant pour le cimetière, pour un coût de 2 511.60 euros TTC.
- Fabrication d'un garde corps en acier inoxydable pour la rampe d'accès handicapé de la mairie, pour un coût de 586.04 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire, de confier à la « Métallerie du Pont de la Corde » 29670 Henvic :

- La fabrication et pose d'un portail coulissant pour le cimetière, pour un coût de 2 511.60 euros TTC.
- La fabrication d'un garde corps en acier inoxydable pour la rampe d'accès handicapé de la mairie, pour un coût de 586.04 euros TTC.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 2313 opération 23 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°6

**OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC - ACQUISITION DE 6 CANDELABRES AUPRES
DE LA FORCLUM ARMOR**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'après négociation avec la Forclum Bretagne, il a signé le devis n°ER-110318A, pour l'acquisition par la commune de 6 candélabres qui seront installés rue de kerbruzunec dans le cadre de l'opération relative à l'effacement des réseaux aériens.

- Le Maire indique que le coût d'acquisition s'élève à : 10 046.40 Euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire,

DIT que la dépense de 10 046.40 Euros TTC sera imputée à l'article 21538 opération 18 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°7

**OBJET : ACQUISITION D'UNE COLONNE DE DOUCHE EXTERIEURE POUR
LE PARKING DU « CHAR A VOILE »**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le Maire informe les élus que la commission travaux a décidé de faire l'acquisition d'une colonne de douche extérieure démontable, pour remplacer le robinet d'eau du parking du Théven Bras, utilisé par les surfeurs et les baigneurs pour se rincer.

Le Maire indique qu'il a retenu la proposition de la C.B.S., 28 rue Charles LE GOFFIC 29400 LANDIVISIAU (tél : 02.98.68.02.02.) pour la fourniture de cet équipement, pour un coût TTC de 1 242.26 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire,

DIT que la dépense de 1 242.26 euros TTC sera imputée à l'article 21578 opération 17 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :

Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**

Emilie EVEN

DELIBERATION N° 8

**OBJET : TRAVAUX - EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION, ECLAIRAGE
PUBLIC ET FRANCE TELECOM RUE MONSEIGNEUR ROLLAND ET RUE DE
KERBRUZUNEC**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom rue Monseigneur Rolland et rue de Kerbruzunec.

L'estimation des dépenses se monte à :

• Réseau B.T.	117 294.38 € HT
• Eclairage public	27 691.65 € HT
• Réseau télécommunication (génie civil)	40 295.94 € HT
• Réseau télécommunication (câblage et dépose)	voir délibération 9 du CM du 16 juin 2011

Soit un total de 185 278.97 € H.T.

Le Maire indique que le financement peut s'établir comme suit :

• Subvention FACE C / SDEF	40% de 107 007.10	
	42 802.84 €	
• Subvention FACE C ou PAMELA (reliquat 2008)	65% de 12 300.00	8 000.00 €
• Syndicat Intercommunal d'Electrification de CLEDER		
	o 50% (117 291.38) plafonné à 22 867.35€	22 867.35 €

• **La commune de Santec pour une participation communale de 119 506.78 €uros.**
(**participation** : basse tension : 43 621.19, éclairage public : 27 691.65, réseau télécom : 48 193.94)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom pour un montant de 185 278.97 € Euros hors taxes,

ACCEPTE le plan de financement proposé par le maire,

SOLLICITE la subvention, pour la basse tension, au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour le programme FACE C ou PAMELA ou SDEF,

SOLLICITE l'inscription des travaux au programme 2011 du syndicat d'électrification de CLEDER.

DECIDE de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant :
-Effacements des réseaux : Courant 2011.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N°9

**OBJET : TRAVAUX - EFFACEMENT DU RESEAU FRANCE TELECOM RUE
MONSEIGNEUR ROLLAND ET RUE DE KERBRUZUNEC**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il a signé le devis n°Q2-CM7-09-29-0205 établi pour la réalisation des travaux de dissimulation de l'artère France télécom rue Monseigneur Rolland et rue de Kerbruzunec.

Il indique que le montant dû par la collectivité à France télécom pour la réalisation de l'opération s'élève à 5 433.60 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du Maire,

DIT que la dépense d'un montant 5 433.60 Euros HT sera imputée à l'article 2042.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 10

**OBJET : FINANCES – MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL
POUR SORTIR DE L'ACTIF LA TONDEUSE ISEKI**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°4 du 31 mai 2005, portant acquisition de la tondeuse autoportée de marque ISEKI.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de passer les écritures comptables ci-après, pour sortir de l'actif de la commune, la tondeuse Iseki qui a fait l'objet d'une reprise.

N° d'inventaire de la tondeuse : AC 32
Type : tondeuse autoportée iseki – UE 42 – n°001346.04
Fournisseur : AGRISIX
Date d'acquisition inscrite à l'inventaire 09/07/2001
Valeur d'acquisition : 14 200.00 €uros TTC
Amortissement comptable sur 4 ans à compter de l'année 2006
Prix de vente : 6000.00 euros

Écritures :

A mandater au compte 676 – plus value - soit : 6 000.00 €uros TTC

A émettre un titre au compte 775 prix de vente pour le même montant de : 6 000.00 €uros TTC

A émettre un titre au compte 192 montant de la plus value : 6 000.00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à passer les écritures comptables susmentionnées pour sortir de l'actif de la commune la tondeuse ISEKI.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Étaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 11

**OBJET : FINANCES – MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL
POUR SORTIR DE L'ACTIF LA CLIO BLANCHE IMMATRICULEE 6265 XR 29**

Vu la délibération n°5 du 10 juillet 2007, portant acquisition de la clio immatriculée 6265 XR 29,

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de passer les écritures comptables ci-après, pour sortir de l'actif de la commune, la clio blanche immatriculée 6265 XR 29 qui est hors service.

N° d'inventaire de la clio : AC 47

Type : CLIO

N° immatriculation : 6265 XR 29

Date d'acquisition inscrite à l'inventaire

Valeur d'acquisition : 1 700.00 Euros TTC

Amortissement comptable sur 4 ans à compter de l'année 2008

Écritures :

A mandater au compte 675 la valeur comptable du bien soit : 425.00 Euros TTC

A émettre un titre au compte 776 : 425.00 € TTC

Constat de la moins-value :

A mandater au compte 192 : 425.00 € TTC

A émettre un titre au compte 2182 pour le même montant de : 425.00 Euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à passer les écritures comptables susmentionnées pour sortir de l'actif de la commune la Clio blanche immatriculée : .

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 12

**OBJET : CCPL – DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE « PAYS
TOURISTIQUE DU LEON »**

Vu la décision du Conseil Communautaire de 15 décembre 2010, entérinant la création du Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon », approuvant ses statuts et décidant d'y adhérer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) tout particulièrement l'article L 5214-27 relatif aux adhésions aux syndicats mixtes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Léonard, du 30 mars 2011, proposant de solliciter les Conseils municipaux des communes membres sur cette adhésion,

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont transféré la compétence « Tourisme » à la Communauté comprenant l'accueil et l'information touristique, la promotion touristique du territoire et le développement touristique.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces actions dans le cadre d'une nouvelle gouvernance territoriale, il est prévu de créer un Syndicat Mixte « Pays Touristique du Léon ».

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L5211-5 du C.G.C.T., l'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte est conditionnée par l'accord des deux tiers au « moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population... ».

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la délibération de la C.C.P.L., pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délais, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Bernard LE PORS propose de délibérer sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays léonard au Syndicat Mixte Pays Touristique du Léon ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

16 voix pour

2 voix contre (Jean Claude LARRIEU – Jean Pierre RUMAYOR)

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Commune du Pays Léonard au Syndicat Mixte Pays Touristique du Léon ».

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 13

OBJET : PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 25 février 2011,
Vu la délibération n°15 du conseil municipal du 6 mars 2008 fixant les ratios « promus – promouvables » d'avancement de grade pour la collectivité à partir de 2008,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Le Maire rappelle que « *Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services* ».

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un agent du service administratif et que trois agents des services techniques peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Il propose en conséquence aux élus de modifier le tableau des effectifs pour permettre de nommer les 4 agents dans leurs nouveaux grades.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition du Maire :

- **de supprimer à compter du 1^{er} juin 2011**
 - un poste Adjoint administratif de 1^{ère} classe,
 - un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
 - deux postes d'Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe,
- **de créer à compter du 1^{er} juin 2011, 4 nouveaux emplois à temps complet, de catégorie C dans les grades suivants suite à des changements de grade:**
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - 2 postes d'adjoint technique Territorial de 1^{ère} classe,
- **de créer à compter du 1^{er} juillet 2011, 2 nouveaux emplois à temps complet, de catégorie C dans les grades suivants :**
 - 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

TABLEAU DES EFFECTIFS

Ancienne situation au 2 décembre 2010			Nouvelle situation au 1 ^{er} juin 2011		
Grade	Durées	Etat	Nouveaux grades	Durées	Etat
Attaché	Temps complet	pourvu	Attaché	Temps complet	pourvu
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juin 2011
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	24 h hebdo.	pourvu	Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} classe	24 h hebdo.	pourvu
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu
			Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juillet
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Vacant au 1 ^{er}	Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juillet
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juin 2011
Adjoint technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juin 2011
Adjoint technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	A pourvoir au 1 ^{er} juin 2011
Agent de maîtrise Principal	Temps complet	pourvu	Agent de maîtrise Principal	Temps complet	pourvu
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	Temps complet	pourvu	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	Temps complet	pourvu
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Temps complet	pourvu

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 14

**OBJET : TRAVAUX - RECHARGEMENT DE SABLE SUR L'ESTRAN AU LIEU
DIT LE C'HANTEL AFIN DE RETABLIR LA CIRCULATION PIETONNE**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2122-1 et suivants,
Vu le Code du Domaine de l'Etat,
Vu le Code de l'environnement article L 321-9 et suivants et, L362-1 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral du 25/03/2011,
Vu l'avis favorable de la DDTM,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose aux élus qu'en accord avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, il a été décidé de procéder à des travaux de rechargement de sable sur l'estran au lieu dit le C'Hantel afin de rétablir une circulation piétonne sécurisée.

Bernard LE PORS indique qu'il a retenu la proposition de l'entreprise POISSON de Roscoff pour réaliser les travaux pour un coût de 5 114.69 TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
17 voix pour
1 voix abstention (Didier LE GAD)**

APPROUVE le choix du maire, de confier à l'entreprise POISSON de Roscoff, la réalisation des travaux sus-indiqués pour un montant de prestation de : 5 114.69 TTC,

DIT que la dépense sera imputée à l'article 2128 opération 22 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21/06/2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DÉPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 15

**OBJET : FINANCES – SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL COMMERCIAL
POUR LA SUPERETTE AVEC MONSIEUR LUDOVIC BOUE ET
MADEMOISELLE JOCELYNE MAQUIGNON**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'acte notarié en date du 02/11/2010 portant résiliation de location gérance entre la Société CESAP ainsi que la cession de fonds de commerce par la Société CESAP et la société SARL DOJOTIM,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la société CESAP qui avait signé avec la commune, un bail commercial pour la location de l'immeuble communal sis place de Mescrenn, s'est retiré de l'affaire à compter du 13 décembre 2010 et a cédé son droit au bail à Monsieur Ludovic BOUE et à Mademoiselle Jocelyne MAQUIGNON, nouveaux gérants de la supérette.

Après négociation avec Monsieur Ludovic BOUE et à Mademoiselle Jocelyne MAQUIGNON, sur les conditions de location du bâtiment communal, Monsieur le Maire a signé un nouveau bail commercial de 9 ans, avec les gérants de la supérette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition par bail à usage commercial (Décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 codifié par le Code du Commerce aux articles L-145-1 et suivants), à Monsieur Ludovic BOUE et à Mademoiselle Jocelyne MAQUIGNON, de l'immeuble communal sis place de Mescrenn, pour y disposer un commerce de denrées alimentaires.

VALIDE les conditions financières de la location telles que établies dans le bail, (*le loyer de La société « SARL DOJOTIM » se trouve porté à 7 280.81 Euros HT annuel, l'indice de référence figurant sur le bail étant celui de l'indice INSEE du 3^{ème} trimestre 2001, soit 1 145*),

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune – exercices 2011 et suivants.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21/06/2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 16

**OBJET : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION EPAL, POUR L'ORGANISATION D'UN
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSF)**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires* » en date du 26 MAI 2011,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de convention établi entre la commune de Santec et l'Association Evasion en Pays d'Accueil et de Loisirs (E.P.A.L.), 11, rue d'Ouessant BP 2 29801 BREST cedex 9, représentée par sa présidente Madame Hélène GAC (ou par délégation son Directeur, Monsieur René MOULLEC), pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement, dans les locaux de l'école publique Tanguy PRIGENT au Dossen, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 inclus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement A.L.S.H. pour la période comprise entre le et le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 inclus,

AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement, avec l'Association « Evasion en Pays d'Accueil et de Loisirs », en partenariat avec l'Association « Les Copains d'Abord »,

DÉCIDE la mise à disposition de l'Association « Evasion en Pays d'Accueil et de Loisirs » (E.P.A.L.) les locaux de l'Ecole maternelle publique Tanguy PRIGENT, sis rue de Pount ar c'Hantel, pour la période considérée,

DIT que la participation financière de la commune pour le fonctionnement du centre de loisirs sera imputée à l'article 611 du budget principal.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 17

**OBJET : PERSONNEL - ADHESION AU GROUPEMENT SANTE AU TRAVAIL
EN REGION MORLAISIENNE**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la M.S.A. du Finistère a dénoncé en septembre 2010 son contrat de prestation médecine professionnelle avec le Centre de Gestion du Finistère. Depuis, les agents communaux ne sont plus suivis par la Médecine du Travail.

Le Maire indique que des contacts noués avec le Groupement Santé au Travail en Région Morlaisienne ont permis d'aboutir à une proposition de contrat groupé à l'échelle du canton ; les visites se dérouleront à la Maison des Services à Saint Pol de Léon. Le coût de la visite en 2011 est de 86.26 Euros TTC auquel il faut rajouter un droit d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la demande d'adhésion au Groupement Santé au Travail en Région Morlaisienne.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N° 18

**OBJET : ECOLE MATERNELLE TANGUY PRIGENT - DELIBERATION
PORTANT SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT « ASSURANCE DOMMAGES
OUVRAGE ».**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne » en date du 26 mai 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques » en date du 26 mai 2011,
Vu l'article L242-1 du Code des assurances,
Vu l'article 1792 du Code Civil,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,
Vu la délibération n°11 du CM du 15 décembre 2008.

Monsieur le Maire expose :

« Toute personne, agissant en qualité de propriétaire de l'ouvrage, de vendeur ou de mandataire du propriétaire, doit, lorsqu'elle fait réaliser des travaux de bâtiment, souscrire avant l'ouverture du chantier, pour son compte ou pour celui des propriétaires successifs, une assurance garantissant, en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages dont sont responsables les constructeurs, les fabricants et importateurs ou le contrôleur technique ».

Il rappelle cependant :

Que « pour les travaux de bâtiment autre que l'habitation, les communes ne sont pas tenues de souscrire une telle assurance mais y ont intérêt en tenant compte de la capacité financière du maître d'ouvrage à réparer l'éventuel sinistre, des risques techniques et du coût de l'assurance ».

Bernard LE PORS indique qu'il a retenu la proposition de Groupama assurances pour un contrat « dommages ouvrage » comprenant une garantie de base dommage ouvrage et une garantie dommages complémentaire « bon fonctionnement des éléments d'équipement » pour un coût TTC de 13 405.24 Euros (pour une durée de garantie de 10 ans à compter de la date de réception des travaux de construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision du maire de souscrire auprès de Groupama assurances, un contrat d'assurance « dommages ouvrage » pour la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire Tanguy PRIGENT, aux conditions suivantes :

- pour un contrat « dommages ouvrage » comprenant une garantie de base dommage ouvrage et une garantie dommages complémentaire « bon fonctionnement des éléments d'équipement » pour un coût TTC de 13 405.24 Euros (pour une durée de garantie de 10 ans à compter de la date de réception des travaux).

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de la commune à l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 19

**OBJET : ECOLE MATERNELLE - AVENANT N°s 1 et 2 AU MARCHÉ DE
TRAVAUX DE L'ECOLE - LOT N°1 «TERRASSEMENT - V.R.D.» ENTREPRISE
TALEC**

Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de modifications apportées au cahier des clauses techniques particulières du marché de travaux relatif au lot n°1 « TERRASSEMENT - VRD », pour la construction de l'école maternelle, comme suit :

- Modification de prestation au lot suite à l'aménagement urbain décidé par la mairie le long de la rue du Liors Meur: soit une **moins value de - 1 950.60 Euros HT** au marché initial de 91 500.00 Euros HT (**avenant n°1**).
- Travaux de raccordement des Eaux Usées au domaine public : soit une **plus value de 6 872.19 Euros HT** au marché initial de 91 500.00 Euros HT (**avenant n°2**).

Bernard LE PORS indique que les modifications réalisées engendrent une évolution du montant du marché nécessitant l'établissement des avenants n°s 1, 2.

Le nouveau montant du marché relatif au lot n°1 « TERRASSEMENT - VRD » passé avec l'entreprise TALEC, Créach Losquet 29880 PLOUGUERNEAU s'élève à **96 421.59 Euros HT** (avenants n°s 1, 2 compris) au lieu de 91 500.00 Euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications apportées aux clauses du marché passé avec l'entreprise TALEC, Créach Losquet 29880 PLOUGUERNEAU, pour le lot n°1 « TERRASSEMENT - VRD » comme indiquées ci-dessus.

VOTE:

- **L'avenant n°1** (moins value de : - **1 950.60 Euros HT** au marché initial de 91 500.00 Euros HT).
- **L'avenant n°2** (plus value de : + **6 872.19 Euros HT** au marché initial de 91 500.00 Euros HT).

DIT que **le nouveau montant de marché** passé avec l'entreprise TALEC, Créach Losquet 29880 PLOUGUERNEAU, pour le lot n°1 « TERRASSEMENT - VRD » s'élève après vote des avenants n°s 1, 2 à : **96 421.59 Euros HT**.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la commune, opération n°28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 20

**OBJET : ECOLE MATERNELLE - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE L'ECOLE - LOT N°18 «CHAUFFAGE GAZ - VENTILATION» ENTREPRISE
MADEC**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de modifications apportées au cahier des clauses techniques particulières du marché de travaux relatif au lot n°18 « chauffage gaz - ventilation », pour la construction de l'école maternelle, comme suit :

- Installation d'une hotte simple flux au lieu de double flux dans la préparation chaude de la cuisine: soit une **moins value de -1 045.00 €uros HT** au marché initial de 135 280.76 €uros HT (**avenant n°1**).

Bernard LE PORS indique que les modifications réalisées engendrent une évolution du montant du marché nécessitant l'établissement d'un avenant n°1.

Le nouveau montant du marché relatif au lot n°18 « chauffage gaz - ventilation » passé avec l'entreprise MADEC, 1, rue du Croazou 29430 Plounevez Lochrist s'élève à **134 235.76 €uros HT** (avenant n° 1, compris) au lieu de 135 280.76 €uros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications apportées aux clauses du marché passé avec l'entreprise MADEC, 1, rue du Croazou 29430 Plounevez Lochrist, pour le lot n°18 « chauffage - ventilation », comme indiquées ci-dessus.

VOTE

- **l'avenant n°1** (moins value de - 1 045.00 €uros HT au marché initial de 135 235.76 €uros HT).

DIT que **le nouveau montant de marché** passé avec l'entreprise MADEC, 1, rue du Croazou 29430 Plounevez Lochrist, pour le lot n°18 « chauffage - ventilation » s'élève après vote de l'avenant n° 1 à : **134 235.76 €uros HT**.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la commune, opération n°28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 21

**OBJET : ECOLE MATERNELLE - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE
TRAVAUX DE L'ECOLE - LOT N°6 « Métallerie » BRETAGNE
METALLERIE**

Vu la délibération n°21 du conseil municipal du 10 mars 2011 portant avenant n°1 au marché pour le lot n°6,

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de modifications apportées au cahier des clauses techniques particulières du marché de travaux relatif au lot n°6 « Métallerie », pour la construction de l'école maternelle, comme suit :

- suppression du lot n°5, de la porte de la rampe donnant sur la salle du restaurant scolaire. Elle sera réalisée en acier galvanisé dans le cadre du lot n°6: soit une **moins value de - 3 223.43 € HT** au marché (avenant n°2).

Bernard LE PORS indique que les modifications réalisées engendrent une évolution du montant du marché nécessitant l'établissement d'un avenant n°2.

Le nouveau montant du marché relatif au lot n°6 « Métallerie » passé avec l'entreprise BRETAGNE METALLERIE, ZA de Penhoat 29860 Plabennec, s'élève à **76 794.18 € HT** (avenant n° 1 et 2, compris) au lieu de 89 785.66 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications apportées aux clauses du marché passé avec l'entreprise BRETAGNE METALLERIE, ZA de Penhoat 29860 Plabennec, pour le lot n°6, comme indiquées ci-dessus,

VOTE :

- l'avenant n°2 (moins value de - 3 223.43 € HT au marché initial de 89 785.66 € HT)

DIT que **le nouveau montant de marché** passé avec l'entreprise BRETAGNE METALLERIE, ZA de Penhoat 29860 Plabennec, pour le lot n°6 « Métallerie » s'élève après vote de l'avenant n° 1 et de l'avenant n°2 à : **76 794.18 € HT**,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la commune, opération n°28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 22

**OBJET : ECOLE MATERNELLE – AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE
D'ŒUVRE – CABINET META – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16
DU 10 MARS 2011**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,
Vu la délibération n°8 du conseil municipal du 15 décembre 2008, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération sus nommée,
Vu la délibération n°18 en date du 10 décembre 2009, portant approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, pour ladite opération,
Vu la délibération n°19 en date du 10 décembre 2009, portant approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, pour ladite opération,
Vu la délibération n°16 en date du 10 mars 2011,

Monsieur le Maire expose aux élus que le cabinet d'architecture META a commis une erreur dans le tableau de répartition annexé au dossier concernant l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2008000000004 (AE du 08/01/2009, délibération n°8 du 15/12/08).

Il indique qu'il vient de recevoir de Monsieur Vincent ANDRIEU, architecte et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre le nouveau tableau de répartition rectifié.

le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la SARL META est désormais fixé à (mission de base + missions complémentaires + avenant n°3) 129 875.52 euros HT, soit 155 331.12 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2008000000004 (AE du 08/01/2009, délibération n°8 du 15/12/08),

ACCEPTE le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre fixé à (mission de base + missions complémentaires + avenant n°3) 129 875.52 euros HT, soit 155 331.12 euros TTC,

APPROUVE les modifications apportées au tableau de répartition des honoraires de maîtrise d'œuvre tel que annexé à la présente,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune à l'exercice correspondant, opération 28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 23

**OBJET : ECOLE MATERNELLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE L'ECOLE - LOT N°19 «EQUIPEMENT DE CUISINE - LAVERIE»
ENTREPRISE PICHON**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'après avis du laboratoire d'analyse IDHESA et avis des cuisiniers, des modifications sont apportées au cahier des clauses techniques particulières du marché de travaux relatif au lot n°19 « équipement de cuisine - laverie », pour la construction de l'école maternelle, comme suit :

- demande de mise en œuvre d'une sorbetière, d'une armoire satellite, d'un lave linge semi professionnel, d'un sèche linge semi professionnel, d'une table trancheur, d'une armoire négative à glace, d'un poste de tri sélectif.

Bernard LE PORS indique que les modifications réalisées engendrent une évolution du montant du marché nécessitant l'établissement d'un avenant n°1.

Le nouveau montant du marché relatif au lot n°19 « équipement de cuisine - laverie » passé avec l'entreprise PICHON, voie express RN12 29800 Saint Thonan s'élève à **120 969.29 €uros HT** (avenant n° 1, compris) au lieu de 115 200.00 €uros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications apportées aux clauses du marché passé avec l'entreprise PICHON, voie express RN12 29800 Saint Thonan, pour le lot n°19 « équipement de cuisine - laverie », comme indiquées ci-dessus.

VOTE :

- **l'avenant n°1 (plus value de 5 769.29 €uros HT au marché initial de 115 200.00 €uros HT).**

DIT que **le nouveau montant de marché** passé avec l'entreprise PICHON, voie express RN12 29800 Saint Thonan, pour le lot n°19 « équipement de cuisine - laverie » s'élève après vote de l'avenant n° 1 à : **120 969.29 €uros HT,**

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la commune, opération n°28.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 24

**OBJET : ECOLE MATERNELLE – CREATION D'UN RESEAU D'EVACUATION
DES EAUX PLUVIALES DE L'ECOLE VERS LE BASSIN DE RETENTION DE
KERABRET**

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,

Monsieur le maire expose aux élus que deux solutions techniques ont été étudiées afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales des bâtiments, de la cour et des parkings de la nouvelle école publique :

- Soit un raccordement direct au réseau EP de la rue du Prat, mais qui nécessite une reprise et un redimensionnement dudit réseau dans la partie de la rue comprise entre le carrefour avec la rue du Liors Meur et le lavoir du Prat.
- Soit la création d'un nouveau réseau EP depuis le parking du Liors Meur en direction des bassins de rétention de Kérabret.

Bernard LE PORS indique qu'après étude, il a été décidé de retenir la seconde solution car :

- moins coûteuse financièrement.
- permettant d'éviter de creuser la rue du Prat dont le revêtement est récent.
- Permettant de prévoir le raccordement des futurs locaux de l'école élémentaire.
- Permettant de freiner l'engorgement du réseau d'Eau Pluviale du Prat, du fait d'un écoulement indirect des eaux via les deux bassins de rétention de Kérabret.

Le Maire indique qu'après consultation d'entreprises, il a retenu l'offre de la société LAGADEC Yvon pour réaliser les travaux pour un coût de : 12 200.00 euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire, de confier à l'entreprise LAGADEC Yvon, 8 route de Morlaix 29410 Pleybert Christ, la réalisation des travaux sus-indiqués pour un montant de prestation de : 12 200.00 Euros HT.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 2315 opération 22 du budget 2011 de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N° 25

OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ces articles 28 et 74 II concernant la procédure adaptée,
Vu la délibération n°26 du 10 mars 2011,
Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2011,

1 – rappel de la procédure :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération n°26 en date du 10 mars 2011, une consultation de maîtres d'œuvres a été lancée selon la procédure adaptée pour la conception et la maîtrise d'œuvre, relative à la construction d'une école primaire publique.

Le Maire indique que la commission d'appel d'offres réunie en séance le 28 avril 2011, avait sélectionné trois candidats, pour présenter une offre, sur les 21 candidatures déposées.

Le Maire précise que les 3 candidats avaient jusqu'au 20 mai 2011 pour remettre leurs propositions.

3 dossiers et propositions d'honoraires ont donc été étudiés par les membres de la commission d'appel d'offres réunie en séance le 26 mai 2011.

2 – choix du lauréat :

Après examen des dossiers, avoir auditionné chacun des candidats, ouvert les enveloppes contenant les prix et négocié avec les trois candidats, Bernard LE PORS, « Personne Responsable du Marché », informe les membres de l'assemblée délibérante que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à :

***L'atelier d'architecture META - 14, boulevard Jean MERMOZ - 35000 RENNES
représenté par Messieurs ANDRIEU & MOREL architectes DPLG***

pour un montant de travaux estimé en phase consultation à 700 000.00 €uros HT et un taux de rémunération de 9.90% soit un forfait provisoire de rémunération de 69 300.00 €uros HT.

Le Maire précise comme suit, la décomposition de la mission de base standards

Montant initial du marché MO en € HT :		124 800,00 €	
Eléments de la mission		TAUX	HT
ESQ	esquisse	5%	3 465,00 €
APS	avant-projet sommaire	10%	6 930,00 €
APD	avant-projet détaillé	15%	10 395,00 €
PRO	projet de conception générale	24%	16 632,00 €
ACT	assistance au contrat de travaux	5%	3 465,00 €
VISA	visa	5%	3 465,00 €
DET	direction d'exécution des travaux	31%	21 483,00 €
AOR	assistance aux opérations de réception	5%	3 465,00 €
TOTAL en €uros HT		100%	69 300,00 €

Il indique également que les missions spécifiques ou complémentaires se décomposent comme suit :

EXE - étude d'exécution lot fluides : forfait provisoire de rémunération de 4 200.00 €uros HT

OPC – Ordonnancement pilotage coordination : forfait provisoire de rémunération de 12 600.00 €uros HT

SOIT UN TOTAL RESULTANT TOUTES MISSIONS DEMANDEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE (BASE + EXE + OPC) DE : 86 100.00 €EUROS HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école primaire publique à **L'atelier d'architecture META, pour les missions : (BASE + EXE + OPC) pour un montant de marché TOUTES MISSIONS de : 86 100.00 €EUROS HT.**

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces du marché de maîtrise d'œuvre correspondant,

DIT que la dépense résultant de ce marché sera inscrite au budget de la commune – en section d'investissement, à l'exercice comptable correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**

Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 26

**OBJET : PROJET ECOLE ELEMENTAIRE - AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR
LA CONSTRUCTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « *Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires* » en date du 26 mai 2011,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son article L 2122-21 que le maire est, sous le contrôle du conseil municipal, chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune. Il résulte des dispositions précitées que le maire est l'autorité compétente pour déposer une demande de permis de construire s'agissant d'un bâtiment communal, pour autant qu'il en ait été au préalable expressément autorisé par le conseil municipal (TA Nice, 12 juillet 1985, *Association de défense de Juan-les-Pins*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à déposer le permis de construire relatif au projet de construction de nouveaux locaux pour l'école élémentaire Tanguy PRIGENT,

DONNE POUVOIR au maire pour solliciter toutes les aides financières possibles pour mener à bien cette opération d'investissement.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

DELIBERATION N°27

OBJET : PROJET D'ECOLE ELEMENTAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA CONSULTATION D'ORGANISMES DE CONTROLES

Vu la loi n°93-1418 du 31 décembre 1993 et les décrets d'application n°94-1159 du 26 décembre 1994 et n°2003-68 du 24 janvier 2003 qui définissent l'organisation de la sécurité sur les chantiers de bâtiment et de génie civil,

Vu la loi du 11 février 2005 « Accessibilité des Handicapés et ERP »,

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du projet de construction d'une école élémentaire.

Il précise que dans le cadre de cette opération il est nécessaire de recourir aux services d'un cabinet de contrôle pour remplir les missions suivantes :

1 – une mission SPS - sécurité et protection de la santé.

Le maire indique qu'une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs doit obligatoirement être organisée pour tout chantier de bâtiment où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives (L 235-3).

Un coordonnateur doit donc être désigné par le maître d'ouvrage pour toute opération de bâtiment ou de génie civil impliquant plus d'une entreprise ou d'un travailleur indépendant.

Le Maire précise que le coordonnateur doit être désigné dès "le début de la phase d'élaboration de l'avant-projet sommaire" pour la conception et "avant le lancement de la consultation" pour le chantier.

2 – Une mission L+S

Contrôle de la solidité et de la sécurité des bâtiments.

3 – Une mission de vérification des conditions d'accès aux handicapés

Le Maire précise que depuis le 1er janvier 2007, les constructions neuves d'immeubles d'habitation ou d'établissements recevant du public (ERP) doivent permettre à toute personne handicapée d'y accéder et de bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées.

Le décret du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité généralisée aux personnes handicapées ainsi que deux arrêtés du même jour prévoient que les caractéristiques techniques lors de la construction et de l'aménagement des bâtiments doivent permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif) d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale. Ces normes de construction concernent particulièrement les accès, les circulations, l'existence d'un ascenseur, les dispositifs d'éclairage et d'information, etc.

Le Maire ajoute qu'à l'achèvement des constructions neuves, une attestation certifiant que les règles d'accessibilité sont respectées, devra être établie par un contrôleur technique à la demande du maître d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE pouvoir au maire pour effectuer une consultation d'organismes de contrôle afin d'obtenir des propositions de contrat pour assurer dans le cadre de la réalisation de cette construction :

- la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de santé SPS,
- la mission de contrôle technique L+S,
- La mission de vérification des conditions d'accès aux handicapés,

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 28

**OBJET : URBANISME - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVANT LA MODIFICATION N°3 DU PLU**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13 et L. 123-19,
Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 mai 2008 ayant approuvé le PLU,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2008, portant modification n°1 au PLU
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2009, portant modification n°2 au PLU
Vu l'arrêté du maire n°28-2011 en date du 17 mars 2011 soumettant à enquête publique le projet de modification n°3 du P.L.U.,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.
Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 26 mai 2011,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'il a été décidé d'apporter des modifications substantielles au Plan Local d'Urbanisme.

Bernard LE PORS indique que les modifications envisagées portent sur les points suivants :

- Adaptation des hauteurs et des gabarits autorisés pour les habitations individuelles en zones Uh_b et 1AU_{hb} (articles Uh.10 et AU.10 du règlement écrit).

Considérant que la modification, telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente, en suivant la prescription de Monsieur le commissaire enquêteur et d'effectuer la correction indispensable en fixant une hauteur maximale de construction autorisée pour les habitations individuelles d'expression contemporaine, R+1, en zones Uh_b et 1AU_{hb} (articles Uh.10 et AU.10 du règlement écrit), non pas de 3.50 mètres, mais de 6.00 mètres (en toiture terrasse).

DIT que conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Santec et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

DIT que le P.L.U. modifié et approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture,

DIT que la présente délibération sera exécutoire :

Dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu de la modification du P.L.U. ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ses modifications ;
Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 29

OBJET : FINANCES - TARIFS 2011 DU CAMPING MUNICIPAL

Vu la délibération N°2 du conseil municipal en date du 27 mai 2010 portant transfert à la CCPL d'une partie de la compétence « Tourisme »,
Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le maire informe les élus que suite au transfert à la Communauté de Communes du Pays Léonard d'une partie de la compétence tourisme, la commune n'est plus en charge de la perception de la taxe de séjour pour le camping municipal des dunes.

Il indique que par contre, la commune de Santec devra verser une taxe de séjour forfaitaire dans le cadre de l'exploitation du camping municipal des dunes. Le Maire propose donc de modifier le montant journalier du camping afin d'inclure dans les tarifs du camping, le coût induit par la taxe de séjour que la commune devra payer.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs communaux suivants, applicables au 1^{er} juin 2011 :

par jour (T.T.C. - DOUCHE COMPRISE)

	2010	2011
Adulte et enfant de + de 2 ans	2.20	2.40
Emplacement tente	1.70	1.70
Véhicule motorisé	1.20	1.20
Enfant de moins de 2 ans	GRATUIT	GRATUIT
Garage mort	7.50	7.50
Branchement électrique	2.60	2.60
Jeton lave linge	4.10	4.10
Emplacement camping car	4.00	4.00
Groupe utilisant le camping hors saison avec eau chaude (forfait minimum : 77.00 Euros.)	2.20	2.20
Emplacement caravane	3.40	3.40
Animal	1.00	1.00
Pompiers du poste de secours de santec	GRATUIT	GRATUIT
Travailleurs saisonniers employés sur la commune	2.00	2.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les tarifs 2011 du camping municipal des dunes comme sus indiqués.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 30

**OBJET : AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA
PROPRIETE DUMAYNE CADASTREE SECTION AD N°158P - SECTEUR
DU PRAT**

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* » en date du 26 mai 2011,

Vu l'avis favorable de la commission « *Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques* » en date du 26 mai 2011,

Monsieur le maire expose aux élus que la réalisation du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la nouvelle école maternelle vers le bassin de rétention de Kerabret, nécessite de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°158, sise au lieu dit Ar Venec, appartenant à Mademoiselle DUMAYNE Régine afin d'y enfouir les canalisations et de permettre la construction d'un regard.

Bernard LE PORS précise que Mademoiselle DUMAYNE Régine est d'accord de céder à titre gracieux à la commune la partie de sa propriété sous laquelle passera le futur réseau, dont la surface reste à déterminer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le principe d'une acquisition à titre gracieux, par la commune de SANTEC, d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n°158, appartenant à Mademoiselle DUMAYNE Régine, pour permettre le passage du réseau d'eaux pluviales de l'école maternelle Tanguy PRIGENT,

CHOISIT Maître BIZIEN notaire, pour établir l'acte correspondant,

DIT que les frais de notaire et de géomètre concernant l'acquisition de la parcelle sont à la charge de la commune,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ladite transaction,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette transaction seront inscrits en section d'investissement opération n°28 au budget de la commune, à l'exercice correspondant.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

**Transmission le jour
même à la sous
préfecture**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

*Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC*

*Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR*

*Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL*

*Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI*

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 31

**OBJET : URBANISME - : APPROBATION DE L'ACTUALISATION DE LA ZONE
DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT DU FINISTERE AU TITRE DES
ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L110, L 142-1, L 142-3, L 142-8, L 142-10, et R 142.4,

Vu la délibération n°24 du Conseil Municipal du 8 décembre 2008 portant avis de principe favorable pour une extension de la zone de préemption créée au profit du Conseil Général du Finistère au titre des espaces naturels sensibles tout le long du littoral de la commune, Considérant la réunion du 22 avril 2010 organisée en présence de Monsieur Thuillier du Conseil Général du Finistère.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que la commune a sollicité les services du Conseil Général du Finistère en vue de l'actualisation de la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Le premier magistrat explique qu'étant donné le contexte (gestion agricole des parcelles le long du littoral, volonté de protéger le cordon dunaire, existence de chemins de randonnée etc...), cette extension de la zone de préemption créée au profit du Conseil Général du Finistère permettrait de suivre les mutations foncières et, à terme, d'assurer la maîtrise foncière des terrains en question et garantir également leur accès pour le public.

Bernard LE PORS présente aux élus le plan de synthèse de l'actualisation de la zone de préemption tel que annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

15 voix pour

3 voix contre :

- **Jean Claude LARRIEU**
- **Jean Pierre RUMAYOR**
- **André JEZEQUEL**

APPROUVE le nouveau périmètre de la zone de préemption créée au profit du Conseil Général du Finistère au titre des espaces naturels sensibles tout le long du littoral de la commune.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :
26 mai 2011

Date d'affichage :
21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :
Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents avant donné
procuration :**
Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :
Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**
Emilie EVEN

DELIBERATION N° 32

**OBJET : ANCIENNE DECHARGE DU MEANTOUL - ATTRIBUTION DU
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU
TERRAIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.-3 du Code de l'Environnement relatif aux dépôts sauvages de déchets,
Vu la circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable relative à la résorption des décharges non autorisées et des dépôts sauvages,
Vu l'arrêté municipal n°1169 en date du 30 août 2004, portant fermeture définitive de la décharge verte du Meantoul,
Vu la délibération n°6 du 22 octobre 2008, portant délégations consenties au maire par le conseil municipal,
Vu la délibération n°1 du conseil municipal du 27 mai 2010,
Vu la délibération n°27 du conseil municipal du 10 mars 2011,
Vu l'avis favorable de la commission « Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne »,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, urbanisme, intercommunalité, équipement, services techniques »,
Vu l'avis favorable de la commission « Ruralité, littoral, environnement, développement durable, sécurité »,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante du rendu de l'étude complémentaire pour analyser les risques résiduels, réalisée par le cabinet **INOVADIA**.

Il précise que le cabinet **INOVADIA** conclut « que sur les bases des prélèvements réalisés, dans le cadre de l'étude et pour le scénario et les hypothèses considérés, il n'existe aucun risque inacceptable lié à l'inhalation d'air extérieur dans la zone d'étude »... « ainsi l'usage futur d'aire de jeux pour enfants est compatible, d'un point de vue sanitaire, avec la qualité des milieux ».

Bernard LE PORS indique qu'afin de faire avancer le projet de réhabilitation du terrain, il a retenu l'offre du cabinet **INOVADIA** pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de prestation de 11 912.16 €uros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix du maire de confier au cabinet **INOVADIA**, Centre d'affaires du Braden 29000 QUIMPER (tél : 02.98.90.36.39.), la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du terrain de l'ancienne décharge du « Meantoul », pour un montant de prestation de 11 912.16 €uros TTC,

DIT que la dépense est inscrite au budget 2011 de la commune, en section d'investissement, opération 29 article 2312,

AUTORISE le Maire à solliciter un complément de subvention auprès du Conseil Général du Finistère pour aider au financement des travaux de réhabilitation.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**

**POUR EXTRAIT CONFORME
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SANTEC
Séance du 16 juin 2011**

L'an deux mil onze, le 16 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de SANTEC, s'est réuni en session ordinaire, conformément à la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard LE PORS, Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation :

26 mai 2011

Date d'affichage :

21-06-2011

Transmission le jour
même à la sous
préfecture

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Etaient présents :

Bernard LE PORS
Henri LE GOFF
André JEZEQUEL
Marie-Ange LE STER
Pascale DEPRAETRE
Jean-Marc TANGUY
Stéphane HANSMETZGER
Annie PRIGENT
Didier LE GAD
Pascale DELVIGNE
Jean-Louis BELLEC
Joseph CUEFF
Jean-Claude LARRIEU
Emilie EVEN

**Absents ayant donné
procuration :**

Françoise LE FUSTEC
Jean-Pierre RUMAYOR
Julie MOAL
Jean-Marc SANGANI

Mandataires

Henri LE GOFF
mandataire de :
Françoise LE FUSTEC

Jean-Claude LARRIEU
mandataire de :
Jean-Pierre RUMAYOR

Emilie EVEN
mandataire de :
Julie MOAL

Bernard LE PORS
mandataire de :
Jean-Marc SANGANI

Absent excusé :

Ronan PÉRON

**A été élue secrétaire de
séance :**

Emilie EVEN

DELIBERATION N° 33

OBJET : FINANCES - SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2011 intervenu le 10 mars 2011,
Considérant l'importance dans la vie locale du rôle des associations « loi 1901 »,
Vu l'avis favorable de la commission « *Associations sportives, culturelles, loisirs, bibliothèque, petite enfance, jeunesse, jumelage, affaires scolaires* »,
Vu l'avis favorable de la commission « *Administration générale, finances, gestion du personnel, communication interne* »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de verser aux associations pour l'exercice 2011, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-joint,

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement, figurent au budget primitif de l'exercice 2011,

RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

INDIQUE que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

**Le Maire,
Bernard LE PORS**